

DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
Art. 58. Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	400,000 »	
Art. 59. Service de la traction et du matériel	500,000 »	
Art. 60. Service des transports.	50,000 »	
Art. 61. Services en général	67,000 »	
Art. 62. Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000 »	
B. — Postes et télégraphes.		
Art. 63. 1° Service des postes 12,900	47,900 »	4,958,900 »
2° Service des télégraphes 38,000		
C. — Marine.		
Art. 64. Service de la traction et du matériel.	20,000 »	
Ministère de la guerre.		
Art. 65. Service des établissements de fabrication de l'artillerie. . .	20,000 »	
Art. 66. Service de l'Institut cartographique militaire.	15,000 »	
Art. 67. Service des objets de couchage de l'Etat.	5,000 »	
Art. 68. Service de la pharmacie centrale de l'armée	18,000 »	
Art. 69. Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
§ 3. — Services divers.		
Art. 70. Cautionnement des entrepreneurs défaillants	40,000 »	30,000 »
Art. 71. Frais d'administration de la masse d'habillement du département des chemins de fer, postes et télégraphes	20,000 »	
Total du budget des recettes et dépenses pour ordre. . . fr.		674,958,400 »

100. — 30 MARS 1885. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1885 (1). (Monit. du 3 avril 1885.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget du minis-

tère des finances est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de quinze millions huit cent quarante-sept mille quinze francs (fr. 15,847,015), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. A. BEERNAERT).

(1) Session de 1884-1885.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 32-33. — Rapport Séance du 16 janvier 1885, p. 68-71.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances du 3 février 1885, p. 482-493, et du 4 février,

p. 493-504. — Adoption. Séance du 4 février, p. 504.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 24 mars 1885, p. 7.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 25 mars 1885, p. 94-103, et 26 mars, p. 105-111. — Adoption. Séance du 26 mars, p. 111.

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1885.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000 »	
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'adminis- tration centrale. — Traitements de disponibilité.	919,150 »	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
Art. 4. Frais de tournées	7,000 »	1,378,750 »
Art. 5. Matériel	152,300 »	
Art. 6. Magasin général des papiers	172,000 »	
Art. 7. Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	
Art. 8. Service de la Monnaie	12,100 »	
Art. 9. Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DÉTTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
Art. 10. Traitements des agents du trésor.	166,300 »	
Art. 11. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents. . .	46,400 »	212,700 »
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.		
Art. 12. Surveillance générale. — Traitements	471,350 »	
Art. 13. Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	708,600 »	
Art. 14 et 15. Service des contri- Traitements fixes.	2,112,300 »	
butions directes, des accises Remises proportionnelles et in- et de la comptabilité. demnités (crédit non limitatif) . .	2,265,000 »	
Art. 16. Service des douanes et de la recherche maritime.	4,839,925 »	
Art. 17. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	12,800 »	
Art. 18. Suppléments de traitement.	266,225 »	11,575,405 »
Art. 19. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	56,000 »	
Art. 20. Frais de bureau et de tournées.	94,580 »	
Art. 21. Indemnités, primes et dépenses diverses	548,200 »	
Art. 22. Police douanière	5,000 »	
Art. 23. Matériel	201,425 »	
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
Art. 24. Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre. .	495,650 »	
Art. 25. Frais de bureau et dépenses diverses	46,300 »	
Art. 26. Traitements du personnel du domaine	118,930 »	
Art. 27. Traitements du personnel forestier	407,680 »	
Art. 28. Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,330,000 »	
Art. 29. Remises des greffiers (crédit non limitatif).	75,000 »	
Art. 30. Matériel	12,100 »	2,633,160 »
Art. 31. Dépenses du domaine	120,000 »	
Art. 32. Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat.	26,000 »	
Art. 33. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif)	1,500 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 34. Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	28,000 »	42,000 »
Art. 35. Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 »	
CHAPITRE VI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 36. Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000 »	8,000 »
Total pour le ministère des finances. . . fr.	»	45,847,015 »

101. — 31 MARS 1885. — Loi
portant règlement définitif du budget de
l'exercice 1878 (1). (Monit. du 3 mai
1885.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

§ 1^{er}. — *Fixation des dépenses.*

ARTICLE 1^{er}. — Les dépenses de l'exercice
1878, constatées dans le compte rendu par le
ministre des finances, sont arrêtées, conformé-
ment au tableau A ci-annexé, pour les services
ordinaires à la somme de deux cent soixante-
cinq millions huit cent quatre-vingt-quatorze
mille huit cent cinq francs soixante-seize cen-
times, ci. . . fr. 265,894,805 76

et pour les services
spéciaux à celle de
quatre-vingt-trois
millions cinq cent
trente-deux mille
neuf cent cin-
quante-deux francs
quatorze centimes,
ci 83,532,952 14

349,427,757 90

Les paiements effectués et justi-
fiés sur le même exercice sont fixés
pour les services ordinaires à la
somme de deux cent soixante-cinq
millions deux cent trente-neuf
mille sept cent trente et un francs
trente centimes, ci 265,239,731 30
et pour les services
spéciaux à celle de
quatre-vingt-trois
millions quatre
cent vingt-six mille
cent quarante-trois
francs cinquante
centimes, ci . fr. 83,426,143 58

348,665,874 88

Et les paiements restant à effec-
tuer ou à justifier pour les services
ordinaires à la somme de six cent
cinquante-cinq mille soixante-qua-
torze francs quarante-six centimes,
ci fr. 655,074 46
et pour les services
spéciaux à celle de
cent six mille huit
cent huit francs
cinquante-six cen-
times, ci. . . . 106,808 56

761,883 02

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1882-1883.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs
et texte du projet de loi. Séance du 25 janvier 1882,
p. 392-394.

Session de 1883-1884.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 8 avril 1884, p. 315-329.

Session de 1884-1885.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 30 janvier 1885, p. 477-479.

SÉNAT.

Session de 1884-1885.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 31 janvier 1885, p. 5.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 24 mars 1885, p. 81-83.